

AVIS PUBLIC

RELATIF À DES DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

À TOUS LES INTÉRESSÉS

Prenez avis qu'à la séance régulière du conseil municipal qui se tiendra le lundi 7 octobre 2019 à 19 h 30 au 1670, route 202, le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

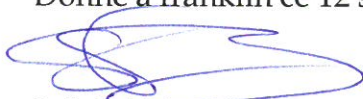
2508, rang des Saravy

À la suite d'un incendie, le requérant désire reconstruire un nouveau de la même superficie que l'ancien, soit de 84 mètres carrés, avec un empiètement de 4 pieds dans la cour avant et un toit à deux versants.

La règlementation de zonage limite la superficie à 70 mètres carrés, interdit tout empiètement dans la cour avant et exige un toit à quatre versants.

En conséquence de ce qui précède, toute personne intéressée a le droit de se faire entendre par le conseil municipal, avant que ce dernier statue sur la présente demande.

Donné à franklin ce 12 septembre 2019



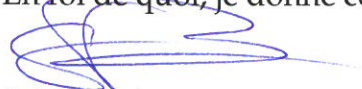
Sylvie Bois

Directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Sylvie Bois, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe de la Municipalité de Franklin, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis public, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil, de même que sur le site internet de la Municipalité, ce jeudi 12 septembre 2019 entre 9 h 00 et 17 h 00.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 12 septembre 2019.



Sylvie Bois

Directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe